

FAQ Formation Soigneur Animalier CFPPA du Loir et Cher VENDOME

Quelles sont les conditions à remplir obligatoirement pour obtenir un dossier de candidature ?

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Etre titulaire d'un baccalauréat
- Justifier de plusieurs expériences en parc zoologique en tant que soigneur (durée minimum de 1 mois).

Pour les demandeurs d'emploi, votre projet professionnel doit être validé par Pôle Emploi ou la Mission Locale, ou Cap Emploi ou toute autre structure d'orientation.

Quelle orientation scolaire choisir après la troisième dans l'objectif de suivre la formation de Soigneur Animalier en Parc Zoologique ?

Il est nécessaire d'obtenir un baccalauréat pour pouvoir candidater à la formation de Soigneur Animalier. La série choisie n'est pas discriminatoire.

L'important est que l'élève soit à l'aise dans ses études.

Nous vous conseillons toutefois de vous orienter vers un cursus scientifique ou agricole afin d'acquérir des compétences de bases en biologie animale et en écologie (BAC S SVT, BAC STAV, Bac Pro CGEA ou GMNF) ou d'un BTS (PA ou GPN).

Il est très important de choisir une orientation qui vous permette de poursuivre vos études ou d'intégrer un autre domaine professionnel au cas où vous ne seriez pas retenu pour suivre cette formation très spécifique.

Les Lycées agricoles et CFAA du Loir et Cher peuvent vous proposer ces formations :

www.epl41.com.

Les prochaines portes ouvertes de l'établissement (3 sites) auront lieu le 10 mars 2018

Pour trouver une formation près de chez vous :

<http://www.educagri.fr/lenseignement-agricole-public.html>

N'oubliez pas que vous devez pouvoir réaliser au cours (ou après) de votre cursus plusieurs expériences (stages) en parcs zoologiques.

Quels sont les débouchés professionnels ?

L'offre d'emploi est limitée dans ce domaine.

Néanmoins nous avons un taux d'embauche post formation (dans l'année) de 80 à 100% (variable selon les années).

La majorité des parcs zoologiques exigent une formation de soigneur animalier aujourd'hui.

La formation est-elle qualifiante ?

Oui, la formation est qualifiante (de niveau IV).
De plus, elle est reconnue par tous les professionnels du secteur zoologique.

Cette formation est-elle disponible par apprentissage ?

Cette formation n'est pas disponible par apprentissage

Comment financer cette formation ?

Il existe plusieurs moyens de financement de la formation:

- Le **Conseil Régional Centre Val de Loire** finance intégralement 8 places pour des demandeurs d'emploi (priorité aux personnes résidant en Région Centre).
- Si vous êtes demandeur d'emploi, vous avez la possibilité d'effectuer des demandes de subventions auprès de **votre Conseil Régional**, de **POLE EMPLOI**, de **votre département** (financement total ou partiel de la formation).
- Vous pouvez également financer personnellement votre formation (possibilités d'échelonnement de paiement).

NB : Le financement n'est pas un critère de sélection des candidats.

Combien il y a t'il de places par an ?

En moyenne, 16 stagiaires sont accueillis chaque année.

Quelles sont les étapes du recrutement ?

Le recrutement se fait en deux étapes:

- première sélection sur étude du dossier de candidature
- tests d'évaluations, suivis d'un entretien de motivation pour les candidats présélectionnés

Calendrier campagne recrutement session 2018-2019

Envoi des dossiers d'inscription	A partir du 18/09/17
Retour des dossiers au CFPPA	Du 22/01/18 au 02/02/2018
Etude des dossiers	Du 05 au 23/02/2018
Réponses et convocations	Semaine 9
Entretien	Semaine 14 ou 15
Rentrée	Début juin 2018

Qui dispense les cours ?

La majorité des cours est dispensée par des intervenants professionnels travaillant en parcs zoologiques.

Le responsable de formation qui accompagne les stagiaires toute l'année a lui-même travaillé dans une institution zoologique pendant 8 ans.

Quelle est la durée de la formation ?

- 20 semaines de cours en centre (700h)
 - 14 semaines de stages en entreprise (490h)
- Sur une période allant de juin à février (Temps plein continu)

Quel est le contenu de la formation ?

La formation inclut des cours théoriques, des sessions pratiques (conduite de tracteur, entretien des structures et des abords, contention...) et des sorties pédagogiques dans différentes structures zoologiques de France.

2 périodes de stage en structure zoologique complètent ces connaissances.

M 1	Fonctionnement des parcs zoologiques et le métier de soigneur animalier	120 h
M 2	Réglementation et sécurité	94 h
M 3	Renforcer ses compétences de bases (biologie, écologie, pathologie, éthologie...)	136 h
M 4	Connaissance des espèces et gestion des animaux en captivité	218 h
M 5	Pédagogie et communication	96 h
M 6	Insertion professionnelle	36 h
6 modules		700 h

Quelles sont les modalités de certification ?

- Evaluations écrites et orales en cours de formation (en centre et en entreprise): 75% de la note finale
- Epreuve finale (soutenance orale du rapport de stage devant un jury de professionnels): 25% de la note finale

Si je ne suis pas retenu pour cette formation quelle (s) autres formations ou métiers en rapport avec les animaux puis-je suivre ?

Le CFPPA de Loir et Cher propose plusieurs formations en relation avec les animaux :

- ADEMA (Accès des demandeurs d'emploi aux métiers de l'Agriculture) pour découvrir les métiers de l'élevage
- BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) pour être chef(fe) d'atelier dans une exploitation agricole
- BPTRD (Brevet Professionnel Technicien Recherche et Développement) pour s'occuper des animaux utilisés notamment pour la recherche médicale (expérimentation animale).
- CCAD (Certificat de Capacité Animaux Domestiques)

A découvrir sur le site www.cfppa41.fr

Nous contacter :

N'hésitez pas à nous contacter :

cfppa.vendome@educagri.fr

CFPPA de Loir et Cher
www.cfppa41.fr